

MAIRIE D'AUZANCES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 2026 – 50 en date du 5 juin 2026
portant suppression d'un emploi permanent d'agent de maîtrise à
temps complet à compter du 1^{er} Juillet 2026

Nombre de membres	15
Présents	14
Représentés	1
Votants	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auzances, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Auzances, sous la présidence de Madame Leilha BERTHON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mai 2026

Présents : Leilha BERTHON, Christine BICHON-MOREL, Jean - Pascal HELION, Françoise SUDI GUIRAL, Serge DESBOUDARD, Caroline LE CORRE, Christian SCARAMUCCIA, Marie-Claude BOUGNOUX, Yoann CHEVILLARD, Julien CITAIRE, Sonia PRUDHOMME, Jean-Yves DHOME, Mickaël NORE, Catherine YAHIA, Martine MONTAGNE.

Absents / Excusés : Julien CITAIRE

Pouvoirs : Julien CITAIRE à Christine BICHON-MOREL

Secrétaire de séance : Marie-Claude BOUGNOUX

- *Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L313-1*
- *Vu l'avis favorable rendu par le Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion rendu le 4 Décembre 2025,*
- *Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,*
- *Considérant le départ en retraite le 1^{er} Août 2025 de l'agent en poste d'agent de maîtrise à temps complet (services périscolaire et entretien des locaux),*
- *Considérant la délibération n°2025-14 en date du 17 Mars 2025 portant création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} Septembre 2025 (services périscolaire et entretien des locaux) et la nomination d'un agent à ce poste le 1^{er} Septembre 2025,*

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer l'emploi d'agent de maîtrise à temps complet aux services périscolaire et entretien des locaux suite au départ en retraite de l'agent en poste le 1^{er} Août 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- ✓ **supprime** l'emploi d'agent de maîtrise à temps complet des services périscolaires et entretien des locaux à compter du 1^{er} Juillet 2026.

Certifié exécutoire,
A Auzances, le 5 Juin 2026

Le Maire,
Leilha BERTHON

Accusé de réception en préfecture
023-212301303-20260605-2026-50-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

